



CR officieux de la réunion du CVU du 29 mars 2016, par les représentants du personnel élus sur la liste A&I et SnpTES.

Il est procédé à un tour de table de présentation générale pour et au bénéfice des nouveaux élus étudiants.

Informations du président

- visite, le vendredi saint¹, de M. Mandon² venu annoncer le montant, provisoire de l'i-site : 5 M€. Le montant sera définitivement fixé en juin-juillet 2016. Le projet i-site porte principalement sur les niveaux M et D, la recherche, et des dimensions transverses (entrepreneuriat, internationalisation des formations).
- Masters : on attend un décret pour stabiliser les masters eu égard à la sélection : les universités transmettent au ministère une liste de leurs masters procédant à une sélection (la compilation de ces listes sera soumise au CNESER du 18/04). La question de la sélection ne porte que sur les étudiants en provenance de l'université d'organisation du master (pour les étudiants venant d'une autre université, l'examen des candidatures est légitime).
- Participation de certaines formations de l'UL à un projet « METAL » (modèles et traces dans l'enseignement des langues), projet d'infrastructures sur l'apprentissage des langues qui concerne les étudiants du collège à l'université.
- Obtention par l'université d'un poste au titre de la thématique « radicalisation et islamologie » (UFR SHS).
- Campus France a accordé 5 bourses à l'UL pour des étudiants syriens migrants.

Informations du vice-président :

- travail avec Metz Métropole pour trouver des solutions à l'engorgement du site du Saulcy. Metz Métropole a proposé aux étudiants des réductions de 50% de l'abonnement semestriel aux transports en commun en échange de l'utilisation des parkings relais : 28 étudiants ont accepté. L'expérience sera reconduite avec une communication renforcée à la rentrée 2016. Initiative analogue vis-à-vis des personnels, sur la base d'abonnements mensuels.
- B2E : 750 dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction.
- JACES (journées des arts et de la culture de l'enseignement supérieur) : elles ont commencé le jour même », pour trois jours.
- Campus Cook : 1^{er} salon de restauration professionnelle collective organisé avec le CROUS, les organisations de restauration des collèges et lycées, etc. Ce salon qui se déroulera les 19-20/05 au centre des congrès de Nancy sera ouvert au public : dégustations, démonstrations, conférences.
- au cours du week-end de Pâques, l'UL a été partenaire du challenge sportif ECRICOM au cours duquel l'ICN Nancy recevait les autres écoles de commerce et de management françaises.
- approbation du compte rendu du CVU du 22/02/2016 : à l'unanimité moins 5 abstentions (personnes absentes lors de ce CVU).

- bilan des activités du service des sports de l'UL.

Les SUAPS existent depuis 1970 avec un certain nombre de missions, au bénéfice de l'ensemble de

¹ Du coup, il n'a pas visité le site de Metz comme il souhaitait initialement le faire

² Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



la communauté universitaire, dont l'animation des campus et la gestion des installations sportives. Les activités se déclinent en différents items : le « service général » (l'ensemble des 65 activités sportives offertes au public universitaire ; des cours spécifiques réservés au personnel ; des stages (ski, escalade, plongée... 42 stages de 12 disciplines) ; des actions de formations intégrées à des cursus (3 écoles d'ingénieurs, 3 IUT, des formations en Santé...) et une UE libre ; des modules de préparation à des diplômes sportifs ; des événements sportifs et artistiques tout au long de l'année (course de St Nicolas, spectacle de danse...) ; des actions de promotion de la santé par les activités physiques et sportives (Faites la fête...).

Parmi les projets : faire bénéficier un groupe de membres du personnel d'un examen médical initial puis lui faire suivre des activités physiques et observer les résultats.

Le SUAP intervient à la demande pour des prestations d'accompagnement de projets sportifs de composantes (team building etc.).

Le SUAP participe au sport de compétition (implication de 12 enseignants du SUAP) en partenariat avec le CRSU. Le SUAP accompagne aussi des publics particuliers : étudiants handicapés, étudiants sportifs de haut niveau).

La gestion des installations sportives (15 500 m² d'installations sportives, une des seules piscines universitaires en France...) comporte aussi des projets d'aménagement, de rénovation et de construction.

Le SUAP possède des antennes sur 7 sites délocalisés de l'UL.

Quelques questions sont posées : il est demandé que l'UL ait une politique sur l'intérêt de la formation au secourisme pour les formations universitaires ; il est dit que le SUAP n'a pas encore travaillé avec des associations étudiantes mais que rien ne l'en empêche ; il est précisé que la mairie de Nancy a imposé des formations de secourisme aux responsables des associations qui souhaitent organiser des manifestations publiques.

- ENIM

L'Ecole a été créée en 1972 et vient de rejoindre l'UL. Elle accueille 898 étudiants en formation initiale. Son personnel est composé de 76 enseignants et enseignants-chercheurs et de 64 personnels BIATSS. Le patrimoine immobilier correspond à 21 000 m².

Il a été défini un régime transitoire d'intégration pour 2016, qui, notamment, sanctuarise un budget fléché ENIM. Certains agents ont été rattachés à des directions centrales, sans pour autant quitter leur lieu de travail.

L'ENIM avait un dispositif de FSDIE complété par son budget propre : il faudra s'adapter à des situations plus normales.

Sur de nombreux points, l'ENIM est raccordé au dispositif UL : sport universitaire, santé universitaire, amicale des personnels, bibliothèques universitaires...

L'UL souhaite s'appuyer sur la vie étudiante de l'ENIM pour dynamiser celle du technopole.

- Associations étudiantes : dispositif de labellisation destiné à permettre aux associations ainsi reconnues de bénéficier d'avantages et de moyens dispensés par l'université. Le document en cours de finalisation prend la forme d'une charte entre l'université et l'association concernée.

Une première remarque porte sur la question de la consommation d'alcool : il est décidé que la formulation précisera que les associations signataires seront encouragées à « limiter la consommation d'alcool » (modification approuvée à l'unanimité moins une abstention).

D'autres remarques portent sur la formulation des conditions de reconnaissance de ces associations : il est souhaité qu'il s'agisse bien d'associations étudiantes de l'UL, comportant éventuellement des étudiants d'autres structures, mais pas dans des proportions telles que des



associations d'étudiants d'autres structures ne viennent prétendre à des ressources UL en échange de la participation formelle de quelques étudiants UL. Certaines reformulations sont approuvées à l'unanimité.

L'objectif est de mettre en place ce dispositif pour la rentrée 2016.

Une dernière question porte sur le délai de refus implicite : il est précisé que l'université se donne le droit de donner une réponse positive hors délais et que la formulation retenue vise d'abord à éviter une approbation par défaut. Quoi qu'il en soit, tous les dépôts de demandes feront l'objet d'un accusé de réception.

Le CVU approuve le document ainsi modifié à l'unanimité.

- Le 13/06 prochain se déroulera l'élection du prochain VP étudiant, en formation de CF et CVU réunis.

- Comité Sapin : la réunion du 25/03 aboutit à proposer l'attribution de 32 k€ pour 6 projets (dont 25 k€ pour l'association sportive UL). Un projet est refusé car relevant du FSDIE.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

En complément, il est demandé que le dépôt de projet soit fait dans des délais permettant l'examen des dossiers avant la réalisation de ceux-ci.

- le CVU approuve à l'unanimité trois conventions :

- une convention avec le CROUS et la Ligue Lorraine de Tennis pour faciliter la pratique des entraînements à des étudiants tennismen.

- une convention avec l'association « Passeport avenir » (dans les membres sont de grands groupes et qui a pour objet d'aider des étudiants de milieux défavorisés). Quelques actions existent déjà dans des composantes précises, l'objet de la convention est d'ouvrir largement ce partenariat sur l'ensemble de l'UL.

- un protocole d'engagement avec le pôle de déplacements inter-entreprises du site de Brabois.

- les étudiants désignent leurs délégués : aux commissions sport, cultures, numériques, au comité permanent du CVU et au comité technique du FSDIE.

Ils demandent à ce qu'il soit envisagé d'aménager la composition de la commission handicap pour donner une place à un représentant étudiant.

Les propositions des représentants étudiants sont approuvées à l'unanimité.